

PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

PROJET DE DECISION - SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 28 août 2024

Service : Direction générale
Agent traitant : LGRA

Objet : Direction générale - Prestation de serment et installation d'un Conseiller communal en remplacement d'une Conseillère communale démissionnaire

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative à la validation et à l'installation des Conseillers communaux et du Collège communal, à l'exception des communes de la Communauté germanophone ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.02) vérifiant et validant les pouvoirs des Conseillers communaux élus ;

Vu sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.03) relative à la prestation de serment et à l'installation des Conseillers communaux ;

Vu les dispositions suivantes de sa délibération du 3 décembre 2018 (20181203.04) :

- Prenant acte du désistement de Madame Vincianne PIRARD du mandat de Conseiller communal qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;
- Déclarant Monsieur Benoît LALOUX installé dans sa fonction de Conseiller communal en remplacement de Madame Vincianne PIRARD ayant renoncé au mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 28 août 2019 déclarant Madame Isabelle DORBOLO installée dans sa fonction de Conseiller communal en remplacement de Monsieur Laurent BURTON ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 24 juin 2020 déclarant Monsieur Gilles GUSTIN installé dans sa fonction de Conseiller communal en remplacement de Madame Caroline LEIDGENS ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu les dispositions de sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.01) :

- Prenant acte de la démission présentée par Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU de ses fonctions de Conseillère communale et d'Échevine de la Commune de Chaudfontaine ;
- Décidant que la démission présentée par Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU de ses fonctions de Conseillère communale et d'Échevine de la Commune de Chaudfontaine est acceptée et prend effet

immédiatement ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.02) prenant acte du désistement de Messieurs et Madame Benoît CATIN, Antoine OLBRECHTS et Stéphanie BRICTEUX du mandat de Conseiller communal qui leur a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018. ;

Vu sa délibération du 20 décembre 2023 (20231220.04) déclarant Madame Marie-Jeanne PAHAUT-GILLOTEAUX installée dans sa fonction de Conseillère communale en remplacement de Madame Madeleine HAESBROECK-BOULU ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération du 28 août 2024 (202408.28.02) procédant à la validation des pouvoirs de Monsieur Denis DEVIVIER en qualité de Conseiller communal élu le 14 octobre 2018 ;

Attendu que Monsieur le Président a invité Monsieur Denis DEVIVIER à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L11261 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation dont le texte suit : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* » ;

Que Monsieur Denis DEVIVIER a prêté ce serment ;

Vu la déclaration d'apparement déposée par Monsieur Denis DEVIVIER ;

A ces causes,

En Séance publique,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE,

Article 1^{er}

Monsieur Denis DEVIVIER est déclaré installé dans sa fonction de Conseiller communal en remplacement de Madame Fiona KRINS ayant démissionné du mandat qui lui a été conféré lors des élections du 14 octobre 2018.

Article 2

Monsieur Denis DEVIVIER est apparementé au MOUVEMENT REFORMATEUR.

Article 3

La présente délibération sera notifiée à Monsieur Denis DEVIVIER.